



**HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE
85290 MORTAGNE SUR SEVRE
TEL : 02 51 65 15 74
SIRET : 21850151800011**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI) POUR LA
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE DEUX PISTES DE PADEL
SEMI-COUVERTES SUR LA COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE**

**REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DE L'APPEL A MANIFESTATION
D'INTERÊT AU PLUS TARD :**

LE MERCREDI 30 AVRIL 2025 A 17 H 30

ARTICLE 1 - PRESENTATION DU PROJET

Il est fait application des articles L.2122-1-1 et suivantes du code général de la propriété des personnes publiques. L'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à une publicité préalable.

Le présent AMI ne relève pas d'une procédure de la commande publique. La collectivité de Mortagne sur Sèvre lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des acteurs économiques susceptibles d'être intéressés par l'installation de deux pistes de padel semi-couvertes sur le territoire de Mortagne sur Sèvre.

Un plan est annexé au présent document qui détermine le lieu d'implantation.

Cet appel à manifestation d'intérêt sert également de règlement.

ARTICLE 2 – MODALITES DE REPONSE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés pour répondre à ce projet devront fournir les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Une fiche de candidature présentant les moyens humains (ex : organigramme) et matériels de la société ainsi que des références similaires au présent projet ;
- Une plaquette de présentation précisant les modalités de fonctionnement, d'installation...du projet ;
- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois.

Les candidats ont jusqu'au mercredi 30 avril 2025 à 17 h 30 pour déposer leur dossier de candidature soit :

- Par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'Hôtel de Ville – Service technique – A l'attention de M. Kevin Bernard, directeur des services techniques – place de la Mairie – 85290 MORTAGNE SUR SEVRE ;
- Au courriel suivant : kevin.bernard@mortagnesursevre.fr.

Les dossiers de candidature remis postérieurement à la date fixée ne seront pas retenus.

Les dossiers envoyés par courrier devront mentionnés sur l'enveloppe « *Manifestation d'intérêt – PISTES DE PADEL* ».

ARTICLE 3 – CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS DES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES

Les dossiers seront analysés selon les documents fournis par le soumissionnaire et sur les critères suivants :

- 1) Les moyens humains, matériels et les références ;

2) La qualité du projet présenté selon la plaquette fournie par le candidat.

ARTICLE 4 – DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats intéressés pour soumissionner à cet appel à manifestation d'intérêt peuvent contacter M. Kévin Bernard, directeur des services techniques au 02 51 65 15 74 ou 06 21 03 17 54 ou par mail : kevin.bernard@mortagnesursevre.fr.

Ces demandes devront intervenir au plus tard 6 jours avant la fin du délai de réception des dossiers de candidature.

La date de lancement de l'AMI sur le site de internet de la commune est le : le 19/03/2025